

Méthodologie

-
- Trier la base de données basées sur les quotes fauniques du plus fort au moins fort et travailler la sélection à partir des quotes fauniques les plus fortes.
 - Surclasser ou déclasser à la carte les blocs avec un taux d'enclavement.
 - Déclasser les secteurs ayant un fort taux de récoltes. Les autres secteurs présentant des taux de récoltes sont sélectionnés à la carte, d'autres considérations pourraient être alors prises en compte pour justifier un déclassement.
 - Évaluer à partir des plus forts résultats de la quote faunique chacun des blocs afin de déterminer si la présence de routes ou de conditions particulières nécessitant une attention est présente et nécessiterait des traitements particuliers. Les considérations suivantes sont notées :
 - Lors de la présence d'un chemin, une zone tampon (de 25m ou selon la classe de chemin si c'est un chemin principal) permettant l'amélioration d'un chemin devra être retirée. Concernant les chemins d'accès à des baux de villégiatures, il n'y aura pas de buffer de 25m d'appliquer et l'amélioration des chemins d'accès aux baux ne sera pas permise.
 - Le redécoupage des bandes pourra être révisé afin de favoriser des blocs complets (élimination de bandes résiduelles et de microblocs résiduels).
 - Il est suggéré de maintenir les résidus à proximité de milieux humides.
 - Les lignes d'hydroquébec seront retirées.
 - Les zones des baux de villégiatures seront retirées.
 - Concernant les milieux humides des zones riveraines à protéger qui se trouve dans les buffers de bande riveraine
 - Exclure uniquement du calcul les milieux humides ouverts (c.-à-d. non boisés) tels que les marais, herbacées naturelles, prairies humides, dénudés humides, tourbières ouvertes (avec ou sans mare);
 - Maintenir dans la superficie considérée comme un milieu riverain lacustre les superficies de milieux humides boisés se trouvant dans le 200m (p.ex. tourbières boisées et marécages de tous types).